

Accueil et présentation (tour de table)

M. LEMAU directeur de l'école, président du Conseil

Secrétaire (parents) : M. HUYGEN

Présents : Mme FRANCQ (IEN)

Mairie : M. DEPEIGE (élu municipal), M PEPET (Responsable Site Educatif)

Parents élus : M. CORDONNIER, Mme GUENEGOU-BERTIN, M. HOUSSIN, M. HUYGEN, Mme NGUYEN

DANG, M. POMMEREUL, Mme STUM, M. TRANCHANT, Mme KEHR

Enseignants : Mme RIVOALLON, Mme GAUTHIER, M. LERBOUR, Mme RIFFARD, Mme WINDSOR, Mme YGER, Mme VINCENT, Mme MAZZETTI, Mme FORMET, Mme CADIER, M. THEPENIER, Mme URVOY

Absences excusées : M. BOURCIER (élu municipal), Mme GIFFARD, Mme MADIOT (enseignant·es)

Suite à l'élection des Représentants de Parents d'élèves, M. LEMAU a reçu tous les parents élus le mercredi 15 octobre. Lors de cet accueil, M. LEMAU a présenté les compétences du Conseil d'École. Il a également rappelé le rôle des Représentants au Conseil d'école.

1- Résultat des élections des Représentants des Parents d'élèves élus

Sur 376 inscrits, 264 votants soit 70 % de participation (+ 11 points / 2024)

Résultat : 227 suffrages exprimés pour la liste (12 Titulaires)

Le nombre de bulletins blancs ou nuls : 37

M. LEMAU rappelle aux membres élus qu'ils sont élus comme représentants des autres parents d'élèves. En ce sens, le Conseil d'École n'est pas l'instance appropriée pour régler une question personnelle qui concerne un membre de ce Conseil.

2- Règlement Intérieur

M. LEMAU a reçu les parents d'élèves le mercredi 12 novembre pour évoquer les questions posées et relire le Règlement Intérieur avec eux.

Question parents : Concernant les absences, l'appel est-il fait systématiquement en début de journée ? Certains enfants viennent seuls à l'école, et si pour X raison ils sont absents, les parents sont-ils avisés de leur absence ?

On constate que la plupart du temps les absences sont justifiées en amont ou le jour même de l'absence. Dans le cas contraire, en l'absence de service civique cette année, les enseignants appellent les responsables légaux avant 10h30. En cas d'absence prolongée, le directeur s'assure des raisons de l'absence auprès des parents. Pour rappel, concernant les enfants qui viennent seuls à l'école ou rentrent seuls, les enseignants ne sont pas responsables en dehors du temps scolaire et de l'enceinte de l'école. C'est donc aux parents de s'assurer que l'enfant est bien arrivé ou rentré de l'école.

Ajouts au règlement :

- Horaires : « Il est demandé aux élèves et à leurs familles de respecter strictement ces horaires pour le bon déroulement de la classe et de justifier tout retard. Sur le temps scolaire, aucun·e élève n'est autorisé à quitter seul·e l'école. »

- Sanctions : Conformément au décret de 2023 et de l'Article R. 411-11-1. « Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours, après avoir réuni l'équipe éducative et en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause. »

Point sur le PPMS (circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015)

Les écoles peuvent être confrontés à des accidents majeurs (d'origine naturelle, technologique, ou situations d'urgence particulières) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Dans ce cadre deux exercices sont prévus dans l'année. **Le premier exercice sera réalisé au le vendredi 21 novembre 2025 sur le groupe scolaire (alerte intrusion).**

Cet exercice se déroulera sur le temps scolaire. Un rappel sera fait aux élèves sur l'attitude à avoir dans le cadre de ces exercices. Lors de cet exercice, les services de sécurité sont prévenus et lèvent l'alerte dès lors que l'alarme est déclenchée.

Question des parents d'élèves à propos des signaux d'alerte lumineux pour le PEJS. A l'instar du collège du Landry, M. Lemau a prévenu la mairie pour l'installation de ces alarmes lumineuses ainsi que pour l'alarme du gymnase défec-tueuse.

Vote du règlement intérieur à l'unanimité.

3- Rentrée 2025

EFFECTIFS :

257 élèves répartis en 13 classes : 3 CP/CE1, CE1, CE1/CE2, CE2, CE2/CM1, 4 CM1/CM2 et 2 PEJS (9 élèves)
(Prévisions remontées à la direction académique pour 2026 : 267 élèves.)

Question parents :

- Données personnelles : les listes des classes sont affichées à l'extérieur de l'école et précisent beaucoup d'éléments personnels concernant les enfants, comme la date de naissance, le genre. Serait-il possible de n'afficher que le prénom et l'initiale du nom comme le préconise la CNIL ?

Effectivement en référence à la CNIL, les listes pourront être affichées à la rentrée 2026 uniquement avec nom et prénom des élèves le temps de la pré-rentrée. Elles seront retirées le jour de la rentrée.

- Réunion de rentrée : dans notre école, la réunion de rentrée concerne en général les parents de tous les niveaux, sauf CP, qui ont un temps à part généralement en juin. Cette année, certains parents d'élèves en CP se sont présentés à la réunion de rentrée de septembre, l'information sur son organisation n'étant pas assez explicite. Peut-on réfléchir à une autre organisation pour l'an prochain, ayant déjà eu des questions en ce sens l'an dernier ?

Mme Cadet : c'est la première fois qu'il y a un retour critique sur ce point. C'est beaucoup plus fluide en ayant communiqué les infos en juin. Ceci dit, ça n'est pas un choix définitif, ça implique une discussion avec Mme Madiot et Mme Gauthier. Que les parents n'hésitent pas à communiquer à nouveau sur ce point en cours d'année.

Mr Lemau : nécessité d'être plus explicite sur la réunion de rentrée.

Mme Cadet : confusion avec le « goûter-devoirs » ? L'essentiel est que les informations circulent, le « goûter-devoirs » est un format satisfaisant, à ce propos, comme les enfants plus petits peuvent accompagner (poussettes autorisées).

Question de Mr Houssin : accueil des nouveaux autres niveaux ? Réponse de Mr Lemau : un accueil personnalisé est systématiquement organisé lors de l'admission.

- Présentation de l'école : sur la base du dépliant remis en début d'année scolaire, un livret d'accueil/présentation plus global à diffuser aux parents et nouveaux élèves de l'école peut-il être envisagé ? Avec l'organisation au niveau scolaire et périscolaire, les trombinoscopes, les portails d'entrée et sortie, l'organisation des études, les grandes dates de l'année scolaire, le fonctionnement APE/RPE... ? Lorsqu'il aura été validé le projet du groupe scolaire pourrait aussi y figurer

M. LEMAU a proposé aux RPE un temps de travail à ce sujet, pour voir ce qui pourrait être ajouté ou retiré. L'objectif reste que ce dépliant (plaquette de 2 pages) ne se transforme pas en livret (question de l'impression, accès à la lecture pour certains parents, trop d'informations).

Mr Lemau : le périscolaire donne d'autres informations, mais par d'autres moyens.

PERSONNEL :

16 enseignants dont le directeur déchargé de classe à temps plein + 5 AESH

Question des parents au sujet des AESH : Point chiffré sur les besoins pourvus ou non en AESH pour cette année scolaire.

Quel impact sur le travail de l'enseignant·e, des autres élèves et sur le climat en classe là où il y a une problématique AESH ?

Hors PEJS, 8 élèves notifiés : 2 notifiés à 100 %, 5 notifiés 75 % dont 3 orientés IME, 1 mutualisé.

Les 4 AESH (hors PEJS) ne suffisent pas à répondre entièrement aux droits ouverts (4 ETP / 6,5). Les trois élèves notifiés IME équivalent à 2,25 ETP. Si ces élèves avaient leur place en IME, la couverture en AESH serait suffisante.

Le comportement de certains élèves à besoin éducatif particulier peut peser sur le bon déroulement de la classe et peut poser des difficultés au personnel (AESH, enseignants, personnel périscolaire).

L'équipe éducative propose de déposer comme l'année dernière une motion à ce sujet (en annexe du compte-rendu du Conseil d'Ecole), évoqué en Conseil des Maîtres.

Mr Lemau : il peut arriver que le comportement de ces élèves perturbent le déroulement normal des activités scolaires. Ces élèves sont les premiers impactés par cette situation.

Mme Francq : certains recrutements ne sont pas honorés. Grande difficulté d'assurer tous les besoins. Le premier degré est particulièrement en difficulté. Notre département est particulièrement impacté (un des 6 départements en France les plus concernés).

Pour les élèves en difficulté, à la demande conjointe des enseignants et de la famille, la psychologue scolaire (Mme GREGOIRE) peut intervenir pour réaliser des bilans. L'école ne bénéficie pas des autres membres du RASED.

Medhi DUAULT (ETAPS ville) intervient en sport le mercredi matin et le jeudi matin (sauf en période 2) auprès de toutes les classes sur les cinq périodes.

Les enfants de la classe PEJS sont en inclusion dans une classe de CP/CE1 (Mme Gauthier) en mathématiques, arts, EPS, questionner le monde, de CE2 (Mme Riffard) et de CM1/CM2 (Mme Giffard) en mathématiques, art, EPS et sciences.

M. Yoann PEPET est le responsable de site éducatif et est entouré d'une équipe d'animateurs.

Rappel de ses missions :

responsable du personnel municipal du groupe scolaire, gestion des temps périscolaires, des locaux (travaux).

L'école a un concierge logé (Arnaud Cotard). Il s'occupe des petits travaux de l'école et d'une partie du nettoyage de l'école (cours de maternelle et élémentaire, abords de l'école, toilettes, gymnase) et assure la traversée à 8h35 et 16h15 de la rue de Châteaugiron.

Yoann PEPET : 14 animateurs sur le temps du midi, 7 agents de restauration + 7 ASEM en maternelle. Aussi Mr Cotard le concierge. Avantage d'avoir un management de proximité.

Mr Lemau : Mr Cotard (logé sur site) ne travaille pas l'après-midi, mais à partir de 16h le soir. Il ne travaille pas le mercredi après-midi.

ORGANISATION DES APPRENTISSAGES

Comme le stipule le Règlement, les élèves sont évalué·es sur leurs apprentissages. Le livret d'évaluation est remis semestriellement fin janvier. A la réunion de rentrée, les enseignants ont rappelé aux parents l'importance du regard porté au travail de leur enfant et sur son quotidien en classe.

Aides apportées aux élèves en difficulté :

- **PPRE** (*cf Règlement intérieur*) : en fonction des objectifs d'apprentissage visés, le PPRE (Projet Personnel de Réussite éducative) est un document qui permet d'identifier toutes les aides mises en place pour un temps donné.

- **Activité Pédagogique Complémentaire** : principes et mise en place

Dans ce cadre, un dispositif d'aide aux élèves a été mis en place depuis fin septembre à l'initiative des enseignants. En fonction des besoins des élèves, des compétences travaillées, les élèves par petits groupes sont pris une à deux fois / semaine sur une durée déterminée. Généralement sur le temps du midi.

Pour cette aide, les parents doivent donner leur accord écrit.

- **Stage de réussite** : Des enseignants volontaires (4 l'année dernière) proposent également des stages de réussite à certains élèves pendant les vacances scolaires (4 demi-journées). Ces stages permettent de travailler les compétences non-acquises avec des élèves identifiés et désignés par les enseignants en accord avec leurs parents.

Parent : quel effectif ciblé ?

Mr Lemau : 6/7 élèves en général par groupe constitué avec un·e enseignant·e.

Mme Riffard: on essaie de proposer à un public large sachant que tous les inscrits ne répondent pas tous présents (stage d'août).

MOYENS MATERIELS

Équipement informatique :

Toutes les classes sont équipées d'un TNI avec un ordinateur associé.

Ce nouvel équipement favorise l'enseignement via le numérique et offre plus de liberté pédagogique dans le choix des supports.

L'école dispose également de 2 valises mobiles en plus de la classe mobile (ordinateurs portables).

BCD : la ville de Rennes fournit une sélection de livres en complément de ceux de l'école.

Demande aux parents pour équiper les livres de l'école. Avec les abonnements École des Loisirs, nous avons plusieurs livres offerts, il y aurait besoin de les couvrir. Est-ce qu'un groupe de parents pourrait être volontaire pour couvrir les livres ?

TEMPS PÉRI-SCOLAIRES

- **Pause méridienne : nombre d'enfants à déjeuner à la cantine : 215/220 élèves présents.**

14 animateurs sont présents pour encadrer les enfants sur la pause méridienne.

Les élèves vont manger à l'heure qu'ils veulent. Parfois, il est difficile pour eux de gérer le repas, les ateliers, jouer dans la cour.

Ateliers du midi : rappel sur le fonctionnement du temps du midi.

Question des parents : L'organisation du périscolaire pourrait-elle faire l'objet d'une communication encore plus explicite en début d'année ? Exemples : informations diverses voire contradictoires sur le lieu où retrouver son enfant durant la garderie du mercredi midi. + Demande d'un trombinoscope si les personnels sont d'accord.

Yoann Pepet : oui, il faudra une meilleure communication. Trombinoscopes en cours.

Constat d'un nombre de locaux trop limité pour l'accueil de tous les enfants le midi, surtout depuis que la « caravane » est condamnée.

La pause méridienne est longue pour les enfants pendant la première période car les activités du midi ne démarrent qu'à la période 2. Serait-il possible d'avancer le démarrage de ces activités à partir d'octobre pour l'année 2026 ?

Les ateliers avec les associations extérieures ne démarrent qu'en deuxième période dans toutes les écoles de la ville.

- **Etudes et ateliers du soir : 5 études / soir et 6 ateliers / semaine**

Chaque jour, à l'étude, les élèves sont pris en charge par 5 surveillants d'étude jusqu'à 17h45 (17h30 le vendredi).

Les parents peuvent récupérer leur enfant à l'étude à partir de 17h15 pour laisser les élèves faire leur travail jusqu'au bout.

Question parents : affichage et organisation des études

En début d'année, il faut un temps pour que se stabilisent le lieu et le jour où se déroule l'étude (cela dépend de l'enseignant qui encadre l'étude). L'ensemble des études se déroule à l'étage.

De 16h45 à 17h45, 6 ateliers sont mis en place : **hockey** le lundi, **multisport** et **échecs** le mardi, **ultimate** et **bois** le jeudi, **multisport** le vendredi. Ils sont animés par des animateurs associatifs (SPORT AU PLURIEL, CPB RAPATEL, RENNES ECHECS et M. THEPENIER). Choix des ateliers : 2 maximum par élève pour permettre à tous de pouvoir y participer. Ce qui ne serait pas le cas si le nombre de choix augmentait.

Depuis le 3 novembre, 63 élèves participent à un atelier chaque semaine. Les tableaux des inscrits ont été transmis aux parents.

En moyenne, 35 % des élèves restent chaque soir après l'école (étude et ateliers confondus). Entre 50 et 70 élèves à 17h45.

- CALM le soir : accueil dans les locaux de l'élementaire après l'étude (17h45/18h15 selon le planning transmis). En ce début d'année, les effectifs accueillis après l'étude sont entre 50 et 70 enfants.

Après 17 h 45, un élève peut rentrer seul chez lui, sauf indication écrite des parents ou est inscrit au CALM (dans les locaux de l'élementaire jusque 18h15).

4 - Projet d'école et Projets des classes pour cette année scolaire

Pour rappel, les axes du projet d'école voté en juin 2022 :

ENJEU n°1 : Pratiquer des langages variés pour mieux communiquer à l'oral et à l'écrit

ENJEU n° 2 : Agir pour un climat scolaire serein

Question des parents :

Bilan et ressenti des équipes éducatives, travail sur l'échelle des sanctions : point d'avancée. Comment est-ce porté par l'équipe ? Quelle communication auprès des parents ?

Bilan globalement positif sur le climat scolaire de l'école. Certaines cohortes sont plus complexes que d'autres. Il faut rappeler les règles régulièrement à certains élèves que ce soit en classe ou dans la cour, sur le temps scolaire et/ou périscolaire.

Il faut également rappeler les règles dans certains lieux identifiés (préau, terrain de sport, prairie, toilettes).

Chaque classe a mis en place un fonctionnement quant au respect des règles (ceinture du comportement, échelle de sanction, fleur du comportement). Nous avons insisté auprès des élèves sur le sens des règles et sur la notion de sanction à bien distinguer de la notion de punition (interdite). On se réfère au règlement intérieur. Certains actes demandent une réparation ou une sanction immédiate.

Nous souhaiterions pouvoir mettre en place des sanctions « positives » : octroyer un droit plutôt que de l'enlever (rôle d'arbitre pour un élève qui ne respecterait pas les règles du terrain de foot ?). Un travail avec le Conseil d'élèves est également envisagé pour améliorer la signalétique.

Réflexion plus globale à envisager sur les usages de la cour ? Quitte à aménager, budgétiser ?

Marina NGUYEN DANG : pas de négociation par les élèves chaque jour pour accéder au terrain de foot sur le temps du midi ?

Yoann PEPET : non, il y a un planning, les choses sont claires.

Lutte contre le harcèlement scolaire : point d'avancée avec le protocole mis en oeuvre en fin d'année scolaire 2024- 2025.

Rappel du protocole pHARe : une équipe référente (Mme GIFFARD et Mme RIVOALLON) est identifiée à l'école pour traiter des situations dites d'intimidation afin de prévenir des situations plus graves de harcèlement. Un 2ème temps de formation est prévu cette année pour ces enseignants et Mr Lemau.

La situation vécue l'année dernière a permis d'apaiser et améliorer la situation.

Toute l'équipe reste attentive aux éléments observés ou qui nous sont remontés (élèves, famille, personnel de l'école) pour mettre en place le protocole.

- Projet Budget Participatif du quartier de la Pommeraie

Cette année, le quartier est désigné par la ville pour que des élèves participent au budget participatif en proposant des projets et/ou en votant pour des projets financés par la ville.

L'école participera à plusieurs niveaux à ce projet. Sur le temps du midi, Krystel et Caroline (AL) proposeront des ateliers pour les élèves intéressés pour déposer des projets. Les élèves délégués de CM1 participeront au Comité de suivi avec les autres écoles (Poterie, Doisneau, Carle Bahon, St-Michel). Un premier temps est prévu le 27 novembre à l'école Poterie. M. LEMAU accompagnera les élèves.

Marina NGUYEN DANG : les enfants sont confrontés au budget ?

Mr Lemau : oui, la mairie évalue le coût de chaque projet envisageable, que ce soit 600 ou 30 000€. Cette information sera diffusée au Comité de suivi.

- Projet OEPRE (Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants) : ateliers qui ont pour objectif d'apprendre la langue française pour comprendre la scolarisation de leurs enfants. Volontariat des parents et encadrement par 4 enseignantes de l'école (lundi et mardi soir de 16h30 à 17h30).

Mme Rivoallon : c'est entièrement gratuit.

Mme Mazzetti : ne pas hésiter à en parler à d'autres parents, c'est un espace d'échange important.

- Projets de classe

Point sur les projets financés par la ville :

Classe de mer (CM2)

Danse avec le Triangle : Projet PEJS/CE2/CM1 et Stage massé pour les CM1 des classes de CM1/CM2

Classes de CP/CE1 et CE1

- L'art dans la ville, projet non retenu par la Ville de Rennes.

Mme Cadet : constat qu'il est difficile de trouver des propositions pour ces âges. Question à la ville : pourquoi est-ce que ce sont souvent les mêmes classes qui sont lauréates (cycle 3) ? Il y a tout de même trois classes qui vont pouvoir aller au Musée, visiter le festival Mythos, atelier avec le PHAKT.

Classes de CE1/CE2, CE2 et CE2/CM1

- Mme Riffard : le Triangle, avec la Cie Engrenage, plusieurs séances échelonnées sur l'année. Travail également sur le cinéma, participation à Court-Métranges + travail sur le cinéma en classe. Visites du quartier (projet budget participatif). Utilisation du nouvel ENT One, essentiellement le blog, l'agenda, parfois la messagerie. Mr Lemau : tout le personnel enseignant va recevoir une formation de 6h pour appréhender One. Yoann Pepet : utilisé aussi sur les centres de loisirs

Classes de CM1/CM2

- Mme Rivoallon : course au parc de Bréquigny pour Tout Rennes Court. Visite prévue aux locaux de Ouest-France en décembre, ce sera tard le soir, jusqu'à 23h. Visite de L'Ubu. Dispositif Classe Dehors, de temps en temps au Parc des Hautes Ourmes.

PEJS

- Projet de découverte des SudPacks, gilets vibrants, découverte de sons et d'instruments.

5- Travaux de l'école réalisés et en projet

1- Toilettes des enfants : les toilettes des filles ont été rénovées et agrémentées. Les parents ont reçu un mail de la DEE à ce sujet. Un point a-t-il aussi été fait auprès des enfants pour les encourager à prendre soin de cet espace ? Une solution a-t-elle été mise en place pour un meilleur approvisionnement en papier et savon dans la journée ? Une demande a-t-elle été faite pour qu'un nettoyage des toilettes ait lieu sur la pause méridienne ? Certains enfants signalent un problème d'évacuation/canalisation ? Est-ce avéré et est-il envisagé de régler ce problème ?

Yoann Pepet : des soucis de ventilation sont toujours d'actualité. Une demande est en cours pour des travaux d'aération.

2 - Toilettes adultes : les travaux réalisés sont-ils à la hauteur des besoins ou n'y a-t-il eu qu'un rafraîchissement ? (pour rappel : problème de pression insuffisante, moisissures aux murs et plafonds...)
Problème non réglé.

3 - Cour : une solution était à l'étude par la Direction des Jardins pour revoir les grillages plutôt dangereux, ainsi que pour l'évacuation des eaux pluviales dans la zone des copeaux. Quelles suites ont été données ?
La direction des Jardins est intervenue, un morceau de trottoir a été cisaillé. Lors de forts épisodes pluvieux, il a été constaté que ces travaux ne suffisaient pas à l'évacuation de l'eau.

4 - Racks vélos+trottinettes : en juin, il nous avait été indiqué qu'aux vacances d'automne seraient installés des racks vélos et trottinettes supplémentaires. A ce jour les travaux ne semblent pas avoir été engagés. Est-ce reporté et a-t-on une date annoncée ?

Yoann Pepet : potentiellement pour les vacances de printemps. 16 racks à vélo commandés seraient installés au niveau de la haie. Emplacement à confirmer avec les services de la ville et la Direction des Jardins.

5- Le PV 3 de l'année dernière mentionne que le portail côté square pourrait être ouvert aux heures de pointe. Est-ce que cela a été vu avec le concierge ?

Yoann Pepet : possibilité que le concierge puisse l'ouvrir le matin, entre 8h15 et 9h.

6- Les RPE portent à nouveau à la Ville le souhait de sécuriser davantage le parking côté ouest (à côté de la restauration) avec un marquage au sol renforcé, des flèches pour le sens de circulation et, en prévision de l'hiver, un meilleur éclairage.
Yoann Pepet : une visite sera réalisée par les services de la voirie, certains panneaux semblent contradictoires.

Abords de l'école

Pour les questions suivantes, les Représentants de Parents d'Elèves sont invités à s'adresser à la Direction de quartier Sud-Est.

7- Afin de sécuriser davantage l'arrivée des piétons et vélos qui traversent la rue de Châteaugiron pour entrer dans l'école côté ouest, la Ville peut-elle envisager d'ajouter des bandes blanches rugueuses avant le ralentisseur ? Une vitesse réduite à 30km/h sur une plus longue distance ?

8- Les RPE rappellent à la Ville qu'un aménagement temporaire a été installé au printemps au croisement de la rue Jean-François Millet et de la rue de la 87^e DTI. Cet aménagement, bien qu'il ralentisse un peu les véhicules avant le virage, n'a pas eu l'effet escompté sur la sécurité du passage piéton, la traversée semblant au contraire plus périlleuse qu'avant, du fait des véhicules qui ont tendance à accélérer pour pouvoir passer ou bien à laisser passer les autres véhicules sans se préoccuper des piétons. Les RPE se tiennent à la disposition de la Ville pour réfléchir à une meilleure sécurisation du lieu.

9- Parking côté est : afin d'éviter les manœuvres et déplacements de véhicules parfois dangereux, les RPE demandent à la Direction de la Voirie s'il est possible d'aménager une piste cyclable ou à minima de peindre des zébrals le long des barrières de l'aire de jeux ? A l'heure actuelle c'est une zone de stationnement officieuse qui met régulièrement en danger les enfants qui traversent le parking lorsque les voitures se garent ou sortent de leur stationnement.

M. Lemau : demande de l'équipe enseignante pour l'agrandissement de la salle des maîtres, lieu de restauration des enseignants, faute de locaux plus grands disponibles le midi.

Mme Windsor : au niveau du parking des enseignants, ça n'est pas rassurant : pertes d'équilibres pour les gens en situation de surdité.
Mr Lemau : un éclairage sur le modulaire a été demandé pour sécuriser l'accès au parking des enseignants (un orienté côté coulée verte, un deuxième côté parking).

Pour ce début d'année scolaire, remerciement des parents qui constatent une meilleure communication par les équipes de l'école. M. Lemau remercie les parents.

Fin du Conseil d'école : 20h20

M. LEMAU Briac
Président du Conseil d'Ecole

M. HUYGEN Manuel (RPE)
Secrétaire de séance